



**Décision du Directeur départemental des Territoires de Maine-et-Loire,  
par délégation du Préfet de Maine-et-Loire :**

Fait à Angers, le

Pour le Directeur départemental des Territoires de Maine-et-Loire,

Le Chef du Service de l'Environnement, de la Forêt  
et de l'Aménagement de l'Espace Rural,

Jean-Luc VIGIER